

**Mardi 15 avril 2008**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Jean-Christophe Le Duigou nommé  
à la Commission de régulation de l'énergie (CRE)**

Jean-Christophe Le Duigou<sup>1</sup>, secrétaire de la Confédération générale du travail (CGT), a été nommé membre de la Commission de régulation de l'énergie, pour un mandat de 6 ans, par décret du Président de la République en date du 9 avril. Il remplace Bruno Lechevin, dont le mandat a pris fin le 5 avril 2008.

Né en avril 1948, titulaire d'une maîtrise de gestion à l'université de Rennes et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique, ancien élève de l'Ecole nationale des impôts, Jean-Christophe Le Duigou a été secrétaire national du Syndicat des agents de la direction générale des impôts CGT (1978-1982), puis secrétaire général de la Fédération des Finances CGT (1982-1994) avant d'être nommé en 1995, directeur du Centre confédéral CGT d'études économiques et sociales. Il est, depuis février 1999, secrétaire de la CGT, membre du bureau confédéral, chargé des questions économiques et des retraites. Membre du Conseil économique et social de 1982 à 2004, il est membre du Conseil d'orientation des retraites depuis 2000.

Avec la promulgation de la loi du 7 décembre 2006, le collège de la CRE est désormais composé de 9 membres :

- deux (dont le président), nommés par décret du président de la République ;
- deux vice-présidents, nommés respectivement par le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat ;
- deux membres nommés respectivement par le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat ;
- un membre nommé par le président du Conseil économique et social ;
- deux membres, en qualité de représentants des consommateurs d'électricité et de gaz naturel, nommés par décret.

<sup>1</sup> Photo disponible sur demande à la direction de la communication

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*

**Contact presse : Christophe FEUILLET – Tél. 01.44.50.41.77 - 06.22.26.43.10 –  
Fax. 01.44.50.42.75.– [christophe.feuillet@cre.fr](mailto:christophe.feuillet@cre.fr)**